

time pas qu'il soit plus libre ni plus responsable que l'autre, mais la malignité de sa nature constitue un tout si complet, et, comme on dit, un « bloc » si irréductible, que l'antipathie nous domine et que la sévérité à son égard se légitime elle-même.

Mais, dira-t-on, comment entendez-vous traiter ces êtres profondément cruels, manifestement incurables, assassins par tempérament, d'une férocité sans merci, si dénués de toute pitié qu'on ne saurait sincèrement s'attendrir sur leur sort? Les notions scientifiques, au nom desquelles vous parlez, conduisent-elles à s'apitoyer sur ces sortes de bêtes fauves, ou bien votre philosophie vous autorise-t-elle à les retrancher de ce monde? Êtes-vous partisan de l'exécution capitale?

La question n'est point aisée, et je crois que la politique a fortement contribué à en altérer la simplicité foncière. Pendant longtemps elle a divisé les esprits en deux camps : d'une part, les réactionnaires, tous partisans de la peine de mort; de l'autre, les humanitaires, les bons républicains qui tenaient à honneur de se dire abolitionnistes. Le président Grévy a cru devoir commuer la peine de tous les condamnés à mort. Comme cette attitude lui avait valu ce qu'on nomme une mauvaise presse, son successeur estima qu'il fallait adopter l'attitude contraire. Le chef actuel de l'État tient entre eux deux

une sage moyenne. Aucun des trois, évidemment, ne s'inspire d'une doctrine; en un poste aussi éminent, le plus ferme des philosophes serait esclave de l'opinion.

Là, comme ailleurs, du reste, savants et criminologistes sont loin d'être d'accord. L'école italienne, toujours et partout radicale, envisage la peine de mort comme un vestige de la barbarie; l'école française, celle des Lacassagne, des Adolphe Guillot, des Gabriel Tarde, estime au contraire que c'est là une nécessité sociale, un indispensable moyen d'intimidation. Il faut lire le beau chapitre, tout plein de documents, que lui consacre M. Tarde à la fin de son gros volume de *Philosophie pénale*<sup>1</sup>.

« Après tout », dit-il, « en fait de haute pénalité, nous n'avons guère que le choix entre ces deux modes de répression également efficaces : faire mourir sans faire souffrir, ou faire souffrir sans faire mourir. » Or, on est en droit de penser qu'il est au moins aussi humain d'ôter la vie, à leur insu, d'un manière brusque, inattendue, peu ou pas consciente, à ces bêtes féroces, que de les maintenir au bagne à perpétuité. Tarde aboutit en fin de compte à cette idée qu'il faut adoucir la peine de mort pour l'étendre; que le mode actuel d'exécution est odieux, et que nous en viendrons bientôt au pro-

1. G. Tarde, *Philosophie pénale*, p. 533 et suiv. Storck et Masson, édit.

cédé rapide et sûr de l'électrocution, au foudroiement invisible et inconscient du condamné dans sa cellule. Et il ajoute avec une grande éloquence : « Il me semble que le jour où ce progrès, mince en apparence, serait réalisé, la plus grande objection contre la peine de mort, à savoir la répugnance qu'elle soulève, s'évanouirait. Plus de cadavre pendu à un gibet, plus de cou tranché, de cou saignant, de tête aux artères béantes, nulle mutilation sauvage et presque sacrilège de la forme humaine.... C'est qu'il y a un degré où la profanation, même non douloureuse, du corps humain est intolérable, invinciblement repoussée par le système nerveux du public civilisé, aussi bien que du patient, et ce degré, la guillotine, à coup sûr, le dépasse. Rien ne sent plus la barbarie que ce procédé sanglant; et, fût-il prouvé qu'il est sans douleur, ce genre de décapitation n'en resterait pas moins la plus violente et la plus brutale des opérations, une sorte de vivisection humaine et horrible. Considération sentimentale si l'on veut, esthétique, pour mieux dire, religieuse peut-être, mais considération de premier ordre. Le mouvement général pour l'abolition de la peine capitale, jusqu'en des temps rapprochés du nôtre <sup>1</sup>, tient surtout, je crois, à son mode d'exécution; et si la réaction actuelle en sa faveur est hésitante, contenue par on

1. Je crois, comme M. Tarde, que le nombre actuel des abolitionnistes est de beaucoup inférieur à ce qu'il a été. Il fut un temps pendant lequel tout esprit un peu libéral se

ne sait quelle opposition interne des cœurs, c'est encore à la même cause qu'il faut attribuer cet effet. »

Ce que nous dit là M. Tarde me paraît assez convaincant. Quiconque a assisté à une exécution capitale a été pris d'un sentiment d'horreur profonde, de pitié infinie pour la loque humaine traînée à cette boucherie, et de dégoût pour le bourreau. Tout le monde, à ce moment-là, signerait le recours en grâce, tout le monde voudrait arracher ces liens, rendre la vie à cette créature humaine, pour voir ce visage de désespoir total, d'épouvante absolue, cette chose d'enfer, s'illuminer encore d'espérance! C'est que le drame est odieux et répugne invinciblement. Mais l'acte de pitié nerveuse et de soulagement que nous accomplirions à cette minute d'angoisse, une heure après nous le regretterions. En dépit de ces statistiques, fort mal interprétées <sup>1</sup>, qu'on nous a maintes fois servies, il est acquis que la peine de mort reste un de nos plus puissants moyens d'intimidation. La terreur qu'elle inspire a fait hésiter et reculer plus d'un bandit que trouble beaucoup moins l'image de la relégation et des travaux forcés.

croyait astreint à réclamer la suppression des exécutions capitales; à l'heure actuelle je sais de hardis philosophes, des savants sans timidité devant les idées neuves, qui se refusent à considérer comme un progrès la suppression de ce qu'on a nommé l'assassinat légal.

1. Voir l'analyse de ces statistiques et de leurs interprétations par Tarde, *Philosophie pénale*, ch. ix, p. 543 et suiv.

Et ne voyons-nous pas très fréquemment de jeunes assassins armer leurs bras plus délibérément, parce qu'on leur a dit que leur jeunesse même les préserverait du bourreau. On ne peut pas nier non plus que les crimes commis en ces années dernières au nom de l'anarchie n'aient pris fin brusquement du jour où l'on s'est décidé à faire tomber quelques têtes — dont une ou deux, pourtant, n'inspiraient pas uniquement la répulsion<sup>1</sup>....

En fait, l'institution de la peine de mort n'est donc pas inutile. Objectera-t-on qu'il est peu chrétien d'en souhaiter l'application? mais si l'idée chrétienne fut primitivement d'une grande mansuétude, les tribunaux ecclésiastiques en vinrent bientôt à se montrer les plus impitoyables<sup>2</sup>. Dira-t-on que la

1. Les anarchistes, en effet, sont morts pour la plupart avec un grand courage, avec la conscience de servir la cause du droit et de la justice, si bien qu'on ne peut s'empêcher de faire quelques rapprochements entre le don de leur vie à leur foi et le martyre des premiers chrétiens. Il est vrai pourtant qu'ils avaient mis Paris en rude émoi, que les attentats allaient progressant, et que quelques exécutions capitales ont eu vite fait d'enrayer ce prosélytisme, ce besoin d'imitation, cet entraînement au forfait, en imprimant très vivement dans les cerveaux l'image simple et forte du couperet. Il n'est que juste de reconnaître que les supplices ont eu moins aisément raison de la ferveur et de la ténacité des premiers chrétiens.

2. Remarquez, en effet, combien habituellement la tendresse et la bonté sont le fait des faibles, des opprimés, des malheureux. On est au contraire sans pitié quand on n'a que faire de pitié pour soi-même. La domination, la puissance, la possession de la force font à l'homme un cœur dur, à moins pourtant qu'il ne se souvienne d'un passé de misère

conception scientifique du monde aboutit à une religion de l'humanité, si fervente qu'elle ne peut admettre la suppression du plus inhumain de ses membres? Mais, au contraire, l'étude des lois de la nature nous enseigne, sous ce rapport, une belle placidité, en nous montrant avec quelle indifférence souveraine le grand Pan, seulement soucieux de la vie de l'ensemble, sacrifie les individus qui pourraient l'entraver.

Reste cette idée, cependant, cette idée par nous adoptée, que le pire assassin n'est, au demeurant, qu'un malade, et que, même quand nous le voyons naturellement, originairement mauvais et très identique à lui-même, nous ne pouvons le rendre responsable du tempérament et des mauvais exemples qu'il a reçus de ses procréateurs. Ce malade, cet irresponsable, admettons-nous donc qu'on le tue, et qu'on lui donne ce légendaire « bouillon d'onze heures », que le peuple accusait les médecins d'hôpital de donner à ceux d'entre leurs malades dont ils voulaient se débarrasser? Eh bien oui, s'il est bien démontré que c'est un incurable, et que sa vie n'est utile ni bonne à personne, pas même à lui. Un acte de pitié, un acte de clémence n'est vraiment souhaitable qu'autant qu'il profite à quelqu'un. Or, que gagne la société à ce que tant de méchants inguériss-

où la charité lui fut douce. De même, tel homme qu'on voyait généreux alors qu'il était pauvre, devient avare en même temps qu'il devient riche.

sables soient maintenus indéfiniment dans des bagnes, dans des prisons où ils coûtent fort cher sans rendre de services, et où ils ne mènent eux-mêmes que la vie la moins enviable, la plus basse, la plus malheureuse? Et c'est là le bien précieux que nous jugeons humain de leur conserver! Vous représentez-vous l'existence quotidienne d'un Vacher dans sa prison perpétuelle? Si nous avions quelque fermeté dans l'esprit, sans doute jugerions-nous plus sage, plus logique et après tout moins cruel d'adapter une fois pour toutes au lit du condamné un appareil à électrocution, et de le foudroyer à son insu, la nuit, dans le sommeil?

Peut-être bien, comme Tarde le pense, la peine de mort, — le mot peine ne rend que très mal ma pensée, — la mort infligée comme suppression d'un être nuisible, antipathique, inutile, et d'autre part comme un épouvantail pour les mauvais sujets, verra-t-elle prochainement s'agrandir son empire? Moins répugnante, n'apparaîtra-t-elle pas dans toute son utilité aux intelligences, probablement utilitaires, de nos fils? Pour les générations futures, il se pourrait qu'elle devînt la fin normale, non seulement de presque tous les assassins, mais encore d'un très grand nombre de récidivistes de toutes sortes, sanguinaires ou non, convaincus d'incurabilité. Beaucoup plus fréquente et beaucoup moins théâtrale, elle n'en serait que plus exemplaire, en même temps que moins tentante pour les imagina-

tions viciées, par son obscurité même et l'absence de mise en scène.

Mais comment ne pas hésiter, comment ne pas désespérer de la misère de nos moyens, en voyant où nous mènent ces déductions, logiques cependant?

Écoutez M. Adolphe Guillot, philosophe chrétien, qui nous crie :

« Et la pauvre âme, la pauvre âme immortelle du misérable, qu'en faites-vous? En la privant de la confession suprême, en l'envoyant dans l'éternité à l'improviste, sans qu'elle ait eu le temps du repentir final, ne la vouez-vous pas aux flammes de l'enfer?... » Question que je ne me crois pas en droit de tenir pour non avenue, les esprits étant divisés sur la foi en la vie future, et personne n'étant assez sûr de la véracité de sa doctrine pour engager un autre que lui-même...

Veillez encore envisager ceci :

Nous avons adopté l'idée que les criminels ne sont que des malades, incurables et dangereux, dont on se débarrassera. Tout compte fait, un assez mince fossé les sépare des aliénés incurables, maniaques paroxystiques ou gâteux pitoyables, tristes êtres déçus, créatures humaines à jamais inutiles, douloureuses à voir, et dont la vie n'a de dignité et d'agrément ni pour elles ni pour autrui. Si nous nous décidions à supprimer, pour de simples raisons d'esthétique et d'économie, quelques centaines d'hommes, irresponsables, mais irrémé-

diablement mauvais, pourquoi donc, après tout, ne serions-nous pas amenés à procurer un repos secourable à ces autres irresponsables, à qui secrètement notre cœur souhaite sans cesse de ne plus vivre ?

Ici, je touche au paradoxe, et j'ai coutume de prendre trop religieusement les choses pour m'y complaire longuement; je fais, d'ailleurs, la différence, et je sais que la mort, exemplaire pour les malfaiteurs, n'empêchera personne de devenir un fou; je sais aussi que, pour l'état présent de nos sensibilités, l'aliéné nous apparaît comme moins irritant que l'homme dépravé. Cependant, de très hauts esprits, tourmentés par l'horreur de cette dégradation de la dignité humaine, ont souhaité qu'on fût autorisé à tuer les fous incurables. Chacun de nous, sans hésiter, préférerait l'anéantissement à l'avilissement final des paralysies générales.

Quand l'admirable esprit de Maupassant sombra dans la démence, quand les journalistes nous eurent appris que ce cerveau, plein du génie le plus lucide et le plus vigoureux, n'imaginait plus que sottises, que ce prince des lettres n'avait plus de gestes humains, M. Maurice Barrès, dans un article de la plus douloureuse et de la plus haute éloquence, dit son regret qu'il ne fût pas permis de mettre fin, par la mort violente, à cette déchéance atroce, d'une si cruelle lenteur. Je soutins la thèse contraire, et,

racontant un petit drame auquel il m'avait été donné d'assister, je pris le parti d'affirmer qu'en aucun cas, devant aucune misère, aucun mal incurable, aucune irréparable laideur, l'homme ne peut s'arroger le droit de tuer son semblable, parce qu'on ne sait pas ce qu'il reste en un cœur, fût-il inconscient, de l'instinctive joie de vivre.

Je ne suis pas bien sûr d'être toujours du même avis. Nous flétrissons ces Spartiates qui procédaient, dans leur fleuve Eurotas, à des noyades légales, administratives, d'enfants mal venus, de corps ou d'esprit atrophique. Et pourtant un jour, à Bicêtre, comme je visitais le service d'enfants arriérés du Dr Bourneville, j'ai, devant le troupeau des idiots imperfectibles, tout à fait incurables, souhaité d'un cœur fervent la suppression immédiate de ces petits êtres sans nom.

Parqués sur un balcon dont le parquet de fer à claire-voie donnait au-dessus d'une fosse qui recevait leurs immondices, uniformément vêtus d'une robe de laine et de chaussons toujours souillés, ils vivaient là, les fils de l'alcool et de la dégénérescence, asymétriques avortons, avec des crânes déformés aux os épais et trop soudés, des yeux bridés, des oreilles mal détachées, un regard sans attention et qui ne s'attardait à rien, un cou flasque soutenant à peine une tête oscillante; de temps à autre, l'un d'eux ouvrait la bouche, une bouche semblable à un bec membraneux d'oiseau, et il en sortait un cri

fauve, un cri de colère sans cause — cependant qu'une surveillante, jeune, résignée et sans impatience, allait de l'un à l'autre, mouchant ici, torchant plus loin, attachant aux barreaux celui-là qui veut frapper ou mordre, et donnant à tous la pâte, voracement, laidement engloutie. Elle leur parlait, incomprise de ces cerveaux embryonnaires. Vaines paroles, besogne à jamais inutile, car ceux-là sont irréductibles; jamais une lueur d'esprit ne leur viendra, jamais une parcelle d'âme. Ils grandiront ainsi, plus bêtes que les bêtes, sans une parole, sans une idée et sans un sentiment. Ils ne feront pas de progrès. Dans dix ans ils seront pareils, à moins que quelque pneumonie bienfaisante ne les emporte.

On les soigne, pourtant; on les élève en cage, on les préserve de la mort. Pourquoi faire, grand Dieu! Est-il vraiment humain de laisser respirer ces monstres, ces êtres de ténèbres, ces larves de cauchemar? Ne pensez-vous pas, au contraire, qu'il serait ici plus pieux de tuer, d'anéantir cette laideur et cette inconscience, que la souffrance même n'ennoblit pas? Pour tous ces incurables, j'entrevois la suppression légale, autorisée, la mort libératrice, sans aucune souffrance, presque consolatrice, une mort douce, à peine triste, anéantissant l'inutile laideur, rétrécissant l'insupportable champ de l'horreur vaine, du mal pour rien.

Au fond de ma pensée, en ce qui concerne le traitement à infliger, je ne fais pas très grande diffé-

rence entre les idiots de Bicêtre et les énergumènes qui incendient, qui pillent, qui tuent ou qui violent. Il se pourrait bien que nos successeurs sur la terre veuillent pour toutes ces sortes d'hommes — reconnus incurables par un tribunal, après examen médical — une mort prompte et douce, publiée, pour qu'elle serve d'intimidation, mais donnée sans colère, non pas au nom d'une chimérique justice, mais bien plutôt au nom de l'esthétique, une sorte d'élimination naturelle et sereine d'un mal sans remède possible. C'est là, je crois, c'est à cette conception philosophique de la peine, que nous tendrons, et non à la suppression des exécutions capitales.

Si l'on me demandait de résumer en quelques lignes brèves ce qui me paraît être, en matière de répression du crime, évolution probable, j'énumérerais les quelques réformes que voici :

1° Spécialisation du magistrat criminel, choisi parmi les juges d'instruction, et élevé, comme en Angleterre, à une haute dignité;

2° Réorganisation de la cour d'assises selon les vœux de M. J. Cruppi;

3° L'expertise médico-légale, l'étude psychologique de l'accusé et de la genèse de son crime rendus plus fréquents;

4° Création d'hôpitaux-prisons pour les criminels aliénés ou grands névropathes;

5° Application, aussi large que possible, de la loi Bérenger ou du système de prisons modernes aux délinquants qui paraîtront susceptibles d'amélioration, aux criminels par accident; en retour, accroissement de sévérité pour les récidivistes, pour les criminels de tempérament;

6° Adoucissement et multiplication de l'exécution capitale.

Au total, j'en ai conscience, ce ne sont là que bien pauvres réformes, que bien misérables progrès. Nos moyens actuels de répression et d'intimidation répriment mal et intimident peu. Les moyens que nous proposons seront sans doute un peu moins empiriques et peut-être un peu plus efficaces. Il n'y a cependant pas lieu d'en tirer grand orgueil, et ce n'est point, comme bien vous pensez, de ces réformes que je voulais parler quand je disais que nos idées modernes sur la genèse du crime et la psychologie du criminel vont nous ouvrir un horizon de large et noble espoir.

## CHAPITRE VII

### LA PROPHYLAXIE DU MAL

Comment l'humanité se préserve des maladies infectieuses.

— Seule, l'étude scientifique des conditions de production du mal peut conduire à une hygiène préservatrice et à une prophylaxie rationnelle. — Comment on peut lutter : 1° contre l'hérédité : raréfaction des maladies infectieuses susceptibles de déterminer chez les descendants l'irritation de l'écorce cérébrale ou la rupture des fibres d'association; lutte contre la tuberculose, la syphilis et surtout contre l'alcoolisme; — 2° contre le mauvais exemple. — Utilité de l'instruction; le retard d'un réflexe est le commencement de la sagesse; passage nécessaire de la force à la ruse. — L'éducation religieuse. — Les œuvres de préservation et de sauvetage de l'enfance : elles ont déjà fait beaucoup pour la prophylaxie du mal. — Mais il ne suffit pas d'arracher ces jeunes cerveaux aux mauvais exemples, il faut encore les soigner; nécessité de créer des dispensaires d'enfants nerveux. — Traitement du rétrécissement du champ de la conscience; traitement des oscillations émotionnelles. — Une armée coloniale de mauvais sujets. — Conclusion : au total, la négation du libre arbitre et de la responsabilité morale nous conduit, non point à la suppression de toute préservation sociale, mais au contraire à une organisation beaucoup plus complexe, beaucoup moins cruelle et beaucoup plus efficace de nos moyens de défense contre les malfaiteurs; elle mène, non plus tant à la répression aveugle, qu'à la préservation. La morale est l'aboutissant nécessaire de la vérité scientifique.

Entre tous les fléaux qui déciment le genre humain, on n'en sait pas de plus cruel que la tuber-